

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMITE EXECUTIF

EXTRAIT du procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-deuxième (282e) réunion (ordinaire) du Comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 25 janvier 1988, à 14h00, dans le local 2002 du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard des Forges, à Trois-Rivières.

---

RESOLUTION 282-CX-803  
relative à l'engagement de monsieur Adam Skorek

---

CONSIDERANT les dispositions de la convention collective des professeurs relatives à l'engagement (articles 1.07 et 9);

CONSIDERANT la recommandation de l'assemblée départementale du Département d'ingénierie;


CONSIDERANT l'acceptation du candidat par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

CONSIDERANT l'acceptation de l'offre du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par le candidat;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU d'autoriser le Vice-recteur associé à l'enseignement et à la recherche à faire signer un contrat d'engagement à monsieur Adam Skorek à titre de professeur régulier au Département d'ingénierie, pour la période du 1er juin 1988 au 31 mai 1990.

Monsieur Skorek occupera le poste #24-20-10 (Electronique de puissance) au Département d'ingénierie, section génie électrique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE  
(Référence: CX-88-01-06.02)

  
André Brousseau  
Secrétaire général